
Votre micro sera désactivé pendant la durée de la séance, à moins que vous demandiez la parole. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Quand le facilitateur de la séance dira votre nom, vous aurez la permission d'activer votre micro. Veuillez l'activer à ce moment-là et prendre la parole.

Avant de parler, assurez-vous d'avoir mis en silencieux tous vos autres dispositifs, y compris l'application Congress Rental Network. Dites votre nom pour les enregistrements ainsi que la langue dans laquelle vous parlerez si ce n'est pas l'anglais. S'il vous plaît, parlez clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Pour accéder au service de transcription en temps réel, cliquez sur le lien « Closed Captions » dans la barre d'outils de Zoom.

Enfin, cette séance comme toutes les autres activités de l'ICANN est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien vers ces politiques sur le chat.

Je vais maintenant passer la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gulden.

Soyez tous les bienvenus encore une fois. Nous allons poursuivre la rédaction de notre communiqué. Nous avons une séance d'une heure et nous aurons encore une autre heure programmée pour travailler

sur le texte du communiqué. Nous ne disposons pas de trop de temps ; commençons donc.

J'essaierai de voir comment nous pourrons tout faire au cours de ces deux prochaines séances. Voyons donc le nouveau texte.

FABIEN BETREMIEUX : Manal, vous me permettez ?

Nous avons reçu un texte de l'un des groupes de travail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Lequel ?

FABIEN BETREMIEUX : C'est le rapport du groupe sur la sécurité publique. C'est le rapport sur les activités qu'ils ont effectuées.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Si vous êtes tous d'accord, je voudrais commencer par les questions prioritaires pour le GAC. Il nous faut aussi voir le suivi des avis formulés au préalable par le GAC ainsi que le texte que Kavouss a fourni. Donc nous allons aborder les questions prioritaires pour le GAC, les procédures pour les séries ultérieures. Je ne suis pas sûre si vous avez pu travailler sur les derniers détails de ce texte sur lequel nous avons discuté au cours de la première séance, mais nous pourrions peut-être voir les nouvelles parties du texte, nous pourrions avancer.

Je vois qu'il y a déjà deux personnes qui demandent la parole, Kavouss et Vincent. Et ensuite, nous allons voir par où nous commençons. Kavouss, donc. Je ne vous entends pas, Kavouss. Si vous êtes en train de parler, votre micro est peut-être inactif ?

IRAN : Oui, excusez-moi.

Je disais que dans le deuxième texte, il y avait une correction concernant certains aspects d'édition. Fabien, tenez compte de la deuxième version s'il vous plaît.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci, excellent Kavouss.

Fabien, nous sommes déjà sur ce deuxième texte ?

FABIEN BETREMIEUX : Je vais m'assurer que ce sera la version du dernier courriel que nous avons reçu dans la liste de diffusion du GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Fabien.

Vincent, vous avez la parole.

FRANCE : Merci beaucoup Manal. Vincent Guillard de la France.

En ce qui concerne ma proposition pour les procédures pour les séries ultérieures, je voudrais en quelque sorte faciliter les choses parce que j'ai pu trouver des formulations plus précises et plus spécifiques en ce qui concerne la Spirit. Mais il me semble que nous devons enfin affronter la réalité. Nous avons une partie du texte qui a été inclus dans le paragraphe précédent. Je pourrais donc conclure que le paragraphe précédent dit tout ce qu'il faut dire pour ce cas particulier. Donc j'estime que nous pourrions supprimer ce paragraphe tout entier.

Je peux accepter cela si l'on tient compte du fait que l'équipe Spirit est le thème principal qui reflète les préoccupations. Et les paragraphes précédents sont vraiment très bons. Si vous trouvez cela utile, on pourrait conserver le début où l'on dit que « Le GAC salue et reconnaît les efforts pour créer un cadre de prévisibilité... » Et on pourrait ajouter cette phrase dans le premier paragraphe comme une reconnaissance pour le groupe de travail. On pourrait mettre quelque chose comme ceci : « Bien que le GAC remercie le groupe de travail du travail qu'il a fait pour créer ce cadre de prévisibilité, certains ou quelques membres ont des doutes par rapport à la valeur ajoutée. » Mais je crois que ceci peut ajouter davantage de crédibilité. Mais nous pouvons supprimer cela s'il le faut ; ce n'est pas que je défends à outrance ce paragraphe. Ce n'est pas l'intention de la France de conserver ce paragraphe à tout prix.

Je crois que nous pourrions éviter de déborder de la portée de ce que nous devrions aborder sur ce thème. Et je remercie Jorge de ce rappel qu'il a fait.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vincent de votre esprit pour faire un petit jeu de mot avec le mot qui est écrit en anglais, *Spirit*. Merci beaucoup au représentant de la France de cette suggestion pour conserver la première partie et d'insérer cela dans le texte. « Même si le GAC apprécie les efforts du groupe de travail pour l'optimisation des mécanismes d'appel et d'alerte.. », si vous êtes d'accord, nous pouvons le conserver. Autrement, nous pouvons faire ce que Vincent a proposé de manière très généreuse.

Vous êtes tous d'accord là-dessus ? Kavouss a encore demandé la parole ou pas ?

IRAN : Non, c'est ma demande de parole précédente.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Fabien, c'est une demande qui avait été faite auparavant ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui. Nous pourrions peut-être avoir une confirmation par rapport à ce que Vincent a proposé en premier lieu.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pourriez-vous confirmer, Vincent, si c'est votre première proposition ?

FRANCE : À vrai dire, je ne proposais même pas l’optimisation des mécanismes d’appel et d’alerte et les remplacer par le cadre de prévisibilité. Si je ne m’abuse, les mécanismes d’appel et d’alerte constituent un sujet sur lequel Jorge et d’autres collègues ont fait des commentaires. Je crois donc que le texte reflète ma proposition parfaitement.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vincent et Fabien.

Je vois que Jorge acquiesce aussi. Il remercie et il confirme que le texte est correct.

Fabien, vous demandez la parole ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui. Je lis cette phrase et plus loin, il y a un ajout qu’il faudrait peut-être modifier. Nous pourrions lire toute la phrase pour voir où il faudrait apporter une modification.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, faisons-le.

Donc cette partie dit maintenant : « Même si le GAC apprécie les efforts du groupe de travail pour créer un cadre de prévisibilité, certains membres ont soulevé des inquiétudes sur la valeur ajoutée de cette équipe Spirit. Et ils ont exprimé leurs inquiétudes en ce sens que si cette équipe était adoptée, sa création rendrait beaucoup plus

complexe la procédure actuelle et une concurrence avec les rôles et les responsabilités existants suivant les statuts de l'ICANN. » Merci, donc, de ce texte révisé qui vient d'être lu.

Je crois qu'il est correct. Je ne sais pas s'il faut éliminer le terme où l'on dit « une telle équipe Spirit », « une telle ». Je vois que Jorge dit que nous pouvons retirer ce mot.

Fabien, vous avez demandé encore la parole ?

FABIEN BETREMIEUX : Non.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Y a-t-il des objections par rapport au texte tel qu'il apparaît sur l'écran ? Merci Jorge de votre souplesse pour avoir considéré ce texte pendant cette pause qui a été très brève.

Je vois un commentaire. Je ne sais pas si c'est un commentaire du Maroc, je ne suis pas très sûre de bien comprendre cette suggestion. Pourriez-vous peut-être la réécrire ou bien demander la parole ?

Pouvons-nous aller de l'avant ? Je ne vois pas d'objection. Nous allons continuer. Je vous remercie tous de votre flexibilité.

Il y a maintenant le texte du EPDP. J'ai une petite suggestion ici. Nous pourrions peut-être supprimer le terme EPDP dans cette entête parce que nous avons déjà ce nom dans le titre principal. C'est une suggestion faite par Georgios. Alors, je vois le besoin que le SSAD qui

évolue. Je ne sais pas si ce que l'on dit est correct par rapport à l'expression de personnes physiques. Georgios confirme cela sur le chat.

Nous avons le voir maintenant dans le détail. Est-ce qu'il y a des commentaires sur le besoin de l'évolution du SSAD? « Le groupe réduit du GAC a mis l'accent sur le besoin que toutes les recommandations finales de la phase 2 incluent un mécanisme efficace pour que le SSAD puisse évoluer, y compris la réponse à l'orientation juridique future. Cette évolution devrait être cohérente par rapport aux recommandations de politiques de l'étape 2, en particulier pour les catégories de divulgation qui pourraient être sujettes à des réponses automatisées. »

Je ne vois pas de main levée. Nous allons donc poursuivre. Fabien.

FABIEN BETREMIEUX : Est-ce que vous m'entendez mieux ? On m'a dit que mon audio n'était pas bon.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vous entends bien, mais je ne sais pas si tout le monde le peut.

FABIEN BETREMIEUX : Je viens de recevoir une suggestion pour modifier certaines des entêtes. Je vais donc procéder et faire ces modifications, à titre d'information.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Fabien.

Alors, s'il n'y a pas de commentaires sur l'évolution du SSAD, nous passons au paragraphe sur les personnes physiques par opposition aux personnes morales.

« Le GAC demande au Conseil d'avoir une mise à jour de la GNSO dans les plus brefs délais sur l'avancement vers le développement d'un plan spécifique pour poursuivre le PDP pour aborder les questions non résolues liées à la différence entre les personnes juridiques et les personnes physiques. Et ces efforts futurs de politiques ne devraient pas commencer au-delà de 30 jours après la publication des recommandations finales de l'étape 2 du EPDP et conclure dans un délai de six mois.

Encore une fois, nous signalons que le GAC et d'autres comités consultatifs comme le SSAC et l'ALAC devraient participer à tous les travaux de termes de référence pour les futurs efforts. »

Vous avez des commentaires ? Fabien et après Kavouss s'il vous plaît.
Fabien, on ne vous entend pas.

FABIEN BETREMIEUX : Je vois le texte qui dit qu'il faut mettre les antécédents dans cette séance. Il faudrait mettre le texte des antécédents ici ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, s'il vous plaît. Vous pouvez l'inclure.

Je lis en ce moment le chat et le Danemark suggère d'éviter l'utilisation de « nous » ; l'Égypte pense la même chose.

Georgios demande aussi de l'inclure comme paneliste pour pouvoir utiliser le micro. Je vous demande de le faire s'il vous plaît.

Je vois aussi une confirmation du Japon. Je pense que cela a trait au texte qu'il fallait rédiger à nouveau. Mes excuses au Japon.

Kavouss, vous avez levé la main ?

IRAN :

Oui.

Je me demande si le GAC pourrait mettre une date butoir de 30 jours ou de six mois. Que se passe-t-il si on met « dans le but » ou « dans l'idée dès que possible » ? Parce que je crois que 30 jours, six mois, c'est-à-dire, nous, on peut inclure cela dans notre texte. Je dirais de modifier cela, c'est-à-dire mettre l'objectif « dès que possible, si possible dans 30 jours » ou « si possible dans les six mois ». Mais je crois que mettre une date spécifique, je demande au petit groupe la faisabilité de faire ce type ou ce genre de manifestation.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

Je vois que Georgios a levé la main. Georgios s'il vous plaît, allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE : Georgios Tselentis de la Commission européenne.

Kavouss, dans le petit groupe, on a débattu exactement la même chose, si l'on peut être aussi prescriptif comme on voit dans le texte qui est sur l'écran. Ce que nous voulons éviter comme vous l'avez bien dit aussi, c'est éviter que ceci devienne en quelque sorte éternel, pour ainsi dire.

Nous avons besoin tout au moins d'un texte disant que « dans l'avenir proche, sans délai ou autre possibilité »... On a mis des dates spécifiques ici. Mais si vous avez des suggestions, on pourrait voir comment le rédiger parce que l'idée, ce qui a trait aux personnes physiques et morales et l'exactitude de données, doit être abordée dans un futur proche, et en tenant compte également que l'étape 2 est toujours en cours. On suppose qu'elle va se conclure dans de brefs délais.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Maintenant, Kavouss a la parole. Oui, on vous entend.

IRAN : Moi, je n'ai pas de problème. Mais ce serait peut-être mieux d'éliminer les 30 jours et mettre « dès que possible ». Puis lorsqu'on parle des recommandations finales et de « conclure dans la mesure du possible

dans les six mois », moi, je mettrais un adjectif qualificatif ici. Je ne sais pas si vous êtes d'accord avec cette suggestion.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

Georgios, qu'en pensez-vous ? Vous êtes d'accord avec Kavouss ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, merci Kavouss. Je suis d'accord. Si Fabien pouvait modifier le texte pour le voir sur l'écran. Je n'ai aucun problème pour accepter la suggestion.

FABIEN BETREMIEUX : Vous pourrez me répéter la suggestion ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Kavouss, vous pouvez répéter la suggestion s'il vous plaît ?

IRAN : Oui.

Je suggère d'inclure dans le texte après « efforts », que tout cela doit être initié « dès que possible après la publication » et « conclure dans la mesure du possible six mois après » et ça y est.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

Je voudrais confirmer pour la dernière fois: Georgios, vous avez des objections à ce texte ? Je vois que Georgios nous dit qu'il est d'accord avec la suggestion de Kavouss ; il l'a écrit sur le chat. Alors je vous remercie tous les deux.

Merci Fabien de me dire si je dois continuer à lire ou si je dois recommencer.

FABIEN BETREMIEUX : Nous allons passer à la suite des antécédents, alors vous pouvez continuer à partir du deuxième paragraphe.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci.

Le deuxième paragraphe: « La spécification temporaire pour les données d'enregistrement des gTLD reconnaissait spécifiquement que *la mission de l'ICANN inclut la facilitation du traitement de tiers aux fins légitimes et appropriées liées à la concurrence, la protection du consommateur, la confiance, la stabilité, la sécurité, la résilience, l'utilisation malveillante, la souveraineté et la protection des droits.*

La section 4.6E des statuts de l'ICANN établit *d'utiliser les efforts commercialement raisonnables pour exécuter ces politiques en relation avec les services d'enregistrement*, même en travaillant avec les parties

prenantes pour explorer les changements structurels afin d'améliorer l'exactitude et l'accès aux données d'enregistrement des domaines génériques de premier niveau et considérer les mesures de protection pour protéger ces données. »

Kavouss s'il vous plaît.

IRAN : Vous m'entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, on vous entend.

IRAN : Lorsqu'on fait référence à une citation comme les statuts constitutifs de l'ICANN, il faudrait la mettre en italique. Ce serait plus lisible pour la personne qui lit.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je crois que c'est déjà en italique, ce texte. Sinon, je vous demande de respecter ce que Kavouss vient de suggérer.

Le point suivant dit : « Les principes de la spécification temporaire pour le traitement des données... » Pardon, je vais recommencer. « Les principes de la spécification temporaire pour le traitement ont exigé que les données devront être *exactes et si nécessaire être mises à jour de manière appropriée aux fins de leur traitement (exactitude)*. » Puis, il

y a une référence ici. « Cette exigence est en ligne avec 5D de l'Union européenne.

« Dans l'étape 1, le PDP a reconnu que l'exactitude allait être considérée à l'étape de la recommandation 4 et les notes en bas de page. »

Merci. Je crois que là, il y a un point de plus: « Cette exigence est uniforme avec l'avis du GAC dans son communiqué d'Abu Dhabi qui mentionnait les principes de 2007 du GAC liés aux principes des services du WHOIS pour les gTLD, qui reconnaissait le besoin de données d'enregistrement exactes, de services de WHOIS pour les gTLD qui doivent offrir des données précises et suffisantes sur les enregistrements de noms de domaine et les titulaires sujets aux mesures de sauvegarde quant au respect de la vie privée. »

Je ne vois pas de main levée.

Dernier paragraphe: « L'exactitude est demandée pour faciliter la mission de l'ICANN pour garder la cohérence avec le RGPD, les attentes de l'équipe EPDP et l'avis précédent du GAC. »

Vous avez des commentaires là-dessus ? Kavouss s'il vous plaît. Je ne vous entends pas, Kavouss. Je ne sais pas si vous êtes en train de parler, mais votre micro n'est pas ouvert.

IRAN :

Je ne vois pas le bouton pour habiliter le micro. Je m'en excuse.

Je n'ai pas de problème avec ce texte mais je voudrais que tout ce texte n'engage pas la tâche de l'étape 2 de l'équipe EPDP. C'est ce que je voulais signaler. On fait référence au communiqué d'Abu Dhabi. Il y a pas mal de choses qui se sont passées à partir de ce moment-là. Je préférerais être prudent avec ce que l'on dit.

Je n'ai pas d'objection, je ne veux rien ajouter pour compromettre les actions du EPDP. Il y a peut-être d'autres parties qui ne reçoivent pas ceci avec plaisir.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vois que Georgios a levé la main.

COMMISSION EUROPÉENNE : Georgios Tselentis de la Commission européenne. Je fais partie aussi du petit groupe du EPDP.

Je partage ce que Kavouss a dit pour ce qui est de ce qui l'inquiète. Mais l'objectif de ce texte est de nous rappeler que si nous soulevons une question dans ce texte, c'est parce qu'à maintes reprises, on a demandé à trouver une solution à cette question à d'autres moments. Nous voulons donc rappeler que dans l'avis du GAC, cela a été présenté, cela a été présenté dans la spécification temporaire et ce thème n'a toujours pas de solution. Et c'est un problème de longue date.

Je ne sais pas si cela peut avoir un impact sur la conclusion du rapport final ou la conclusion de l'étape 2. Mais c'est un problème. Je suis

d'accord avec Kavouss. Mais je crois que c'est quelque chose d'utile pour lecteur de pouvoir voir qu'il ne s'agit pas de questions qui viennent d'être soulevées. Ce sont des préoccupations du GAC depuis longtemps et nous continuons à insister pour trouver une solution à ces problèmes-là.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Georgios. Je suis d'accord sur ce que vous avez dit et je suis d'accord avec Kavouss aussi. Nous devons être sûrs que si nous mentionnons le communiqué d'Abu Dhabi, rien de différent ne s'est passé et que cette demande que nous reproduisons n'est peut-être plus faisable à l'heure actuelle. Je suppose que cette modification a déjà été apportée.

Enfin, je voulais m'assurer de ce qui avait été dit lors du communiqué d'Abu Dhabi parce qu'il y a eu des événements qui se sont produits pendant tout le processus du EPDP. J'espère avoir bien compris ce que Kavouss a dit. Et je vous remercie, Georgios, de cette précision.

Pouvons-nous avancer à tout ce qui concerne les responsables du traitement des données ? « On s'attend à avoir davantage de clarté sur les conditions et le rôle de chacun des responsables du traitement des données dans le modèle SSAD. À cette fin, le GAC encourage l'organisation de l'ICANN et les parties contractantes à compléter les accords de protection des données entre eux dans les plus brefs délais pour que l'on puisse soutenir l'IRT dans ces activités de mise en œuvre. »

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Nous allons donc passer aux courriels anonymisés. « L'utilisation de courriels anonymisés peut être une solution pour protéger l'identité des titulaires pendant qu'on répond aux objectifs de ceux qui cherchent l'accès légitime aux données d'enregistrement de noms de domaine.

Nous suggérons une étude légale de faisabilité pour voir quelle est la disponibilité du courriel anonymisé accessible de manière publique par les parties contractantes. L'équipe du EPDP a reçu une orientation juridique sur l'anonymisation ainsi que sur la pseudo-anonymisation qui est une mesure utile de « protection de la vie privée » et a reconnu que les orientations de la DPA permettent d'être utilisées dans des circonstances appropriées. »

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal.

Je veux faire un commentaire sur ce que Rubens a dit. Il a utilisé les termes « anonymisation » et « pseudo-anonymisation » de manière souvent indistincte. Je crois que nous devons modifier cela. Et dans l'entête, on fait référence même à l'anonymisation des courriels. Et il y a une différence entre ces deux termes. L'anonymisation ne permet pas de retrouver l'identité de la personne à qui ces données appartiennent. Et la pseudo-anonymisation peut être une alternative.

Dans le groupe du EPDP, le magistrat général dit que les deux techniques sont considérées comme des techniques pour

l'amélioration du respect de la vie privée. Et nous pourrions peut-être trouver une solution pratique, acceptable pour les parties contractantes pour la mise en œuvre. Voilà l'idée de notre suggestion.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci de cette précision, merci Georgios.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Je ne vois pas de commentaires. Nous allons donc continuer s'il vous plaît.

Je ne suis pas sûre de ce que nous devons lire maintenant. Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : C'est la fin du texte sur la section du EPDP dans la section des thèmes prioritaires du GAC.

Vous devez vous rappeler qu'il y a un texte qui a été suggéré pour la section 6 du communiqué qui se rapporte au suivi des avis formulés au préalable. Nous pouvons donc voir votre suggestion de transférer cela aux questions prioritaires pour le GAC, si vous voulez.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup de ce rappel, Fabien.

Nous pouvons donc voir la section du suivi de l'avis précédent du GAC. Mais je vais d'abord céder la parole à Georgios.

COMMISSION EUROPÉENNE : Quand à ces deux débats, Manal, nous devrions voir s’il doit être placé dans l’entête concernant le suivi de l’avis du GAC. Excusez-moi de mon ignorance et de ne pas savoir comment sont gérées toutes ces questions dans le cadre des mécanismes de l’ICANN, mais je crois que ces thèmes apparaissent dans la fiche de suivi du Conseil d’Administration pour le suivi des avis. Et nous pourrions peut-être l’inclure là pour que l’on puisse faire un suivi de cet avis. Autrement, il n’y a pas moyen de se référer à ces questions. Honnêtement, il s’agit de placer au bon endroit le texte pour pouvoir utiliser ce mécanisme du communiqué du GAC.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Non, il ne s’agit pas d’ignorance. Nous ne savons pas encore où nous allons placer ce texte. Nous allons lire le texte et nous allons ensuite voir s’il est bien placé ou non.

Le texte dit : « Le GAC prend note du fait qu’il a présenté son avis lors du communiqué de San Juan, en ce sens que tout système pouvant succéder au système du WHOIS devrait : premièrement garantir ou assurer que le modèle proposé maintient les conditions actuelles du WHOIS dans la mesure du possible ; et deuxièmement, que ce système différencie les personnes physiques et morales et permette l’accès du public aux données du WHOIS des entités juridiques qui ne sont pas dans le cadre de la portée du RGPD.

Nous observons qu’il est tout à fait probable que ces objectifs ne puissent pas être atteints à la fin de l’étape 2 du EPDP. Cependant,

nous observons que cet avis est toujours valable et qu'il devrait être considéré comme une partie du EPDP. »

Kavouss, allez-y.

IRAN : Est-ce que vous m'entendez, Manal ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, on vous entend.

IRAN : Parfait.

J'avais suggéré de remplacer « nous » par « GAC » ; je l'avais dit à maintes reprises et le Danemark l'avait dit aussi. Parce que nous n'avons pas de pronoms personnels comme cela. Nous avons ce même souci. Nous faisons référence au communiqué de San Juan et de nombreux événements se sont succédés depuis. Il faut que nous soyons cohérents par rapport à ce que nous avons déjà dit. Et nous devons nous rappeler que d'autres personnes regardent de très près ce que nous écrivons, ce que nous disons.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss. Nous prenons bonne note de votre commentaire et du commentaire du Danemark pour remplacer « nous » par « GAC » en tant que sujet. Nous allons réviser cela dans le communiqué. Je suis tout à fait d'accord par rapport à la cohérence.

Je regarde le chat. Jorge Cancio de la Suisse suggère que nous identifions des citations du texte en italique et avec les guillemets. Il faut marquer cela dans le texte.

Et Nouar du Maroc dit que dans le paragraphe concernant le EPDP, il y a une référence au communiqué d'Abu Dhabi et que l'on mentionne l'année 2007. Cependant, c'était l'année 2017 et non pas 2007. S'il vous plaît, vérifiez cela. Merci beaucoup d'avoir détecté cela, Nouar. Je vous demande de bien corriger l'année.

FABIEN BETREMIEUX : Manal, vous permettez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, allez-y Fabien.

FABIEN BETREMIEUX : Quant au commentaire de Nouar, ce communiqué d'Abu Dhabi se réfère aux principes du GAC publiés en 2007, c'est-à-dire que 2007 concerne ces principes. La section 4.2, les questions prioritaires pour le GAC dans le quatrième paragraphe, on fait référence à cela à la question de personnes physiques et de personnes morales. Il faut que nous revenions sur cette section s'il vous plaît.

Pouvons-nous revenir à cette section s'il vous plaît dans le texte où il y a les questions prioritaires pour le GAC ? Et il y a la question du EPDP où l'on fait référence aux personnes physiques par opposition aux personnes morales et à l'exactitude des données s'il vous plaît, le

quatrième paragraphe. Ici, voilà. Est-ce que vous pouvez faire défiler le texte ? Avançons s'il vous plaît au dernier paragraphe que vous voyez ici sur l'écran. La référence faite à l'année 2007 se réfère aux principes du GAC pour ce qui est des services du WHOIS pour les gTLD.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Fabien. J'espère que cela répondra au souci de Nouar. Cette année fait référence aux principes du GAC et non pas à la réunion d'Abu Dhabi. Merci beaucoup Fabien.

Kavouss de l'Iran demande la parole et Paul du Royaume-Uni.

IRAN : Est-ce que vous m'entendez, Manal ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui.

IRAN : La confusion de notre collègue du Maroc, je l'ai eue aussi. Nous pourrions peut-être éliminer cette expression confuse si nous ajoutons avant la référence à l'année du communiqué d'Abu Dhabi. On dit : « Le communiqué d'Abu Dhabi de 2017 qui rappelait les principes de l'année 2007... » Nous pourrions rajouter l'année pour éviter cette confusion.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss de cette suggestion.

ROYAUME-UNI : Paul Blaker.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Paul, je vous entendais au début mais plus maintenant. Est-ce que vous continuez à parler ?

ROYAUME-UNI : Excusez-moi, j'avais une question pour demander une précision sur les deux dernières phrases dans cette section sur le EPDP qui disent que : « Le GAC observe qu'il est peu probable que l'on parvienne à ces objectifs. Cependant, le GAC observe que son avis devrait être considéré comme une partie du EPDP. » À vrai dire, je ne comprends pas la première phrase. Nous acceptons que cet avis du GAC ne sera pas respecté ou suivi... » Nous pourrions préciser peut-être ? Je ne comprends pas très bien.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi de vous interrompre. Pouvons-nous présenter sur l'écran le texte sur lequel notre collègue du Royaume-Uni fait son commentaire ? Je crois qu'il se trouve dans la section du suivi des avis préalables dans la section du EPDP. Paul, pourriez-vous répéter votre

question ? Elles se rapportent aux deux dernières phrases, n'est-ce pas ?

ROYAUME-UNI :

Je voudrais des précisions sur l'intention de ce texte. Parce que dans la première phrase, il semblerait que l'on suggère l'acceptation de cet avis et qu'il ne va pas être respecté. Mais la deuxième phrase semblerait contredire cela. Georgios ou la personne qui l'a rédigée pourrait peut-être nous expliquer de quoi il s'agit.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup.

Je vois que Georgios a levé la main. Allez-y Georgios.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal, merci Paul.

On se trouve dans une situation dans laquelle la fin du rapport du EPDP n'a pas encore eu lieu comme on s'attendait avant l'ICANN68. Cependant, comment se passent les choses ? La question des personnes physiques et des personnes morales pose un problème important, mais il est peu probable que cette question soit résolue pendant l'étape 2 du EPDP.

Nous voulons signaler ici que nous avons donné un avis sur cette question et cet avis est toujours applicable. Nous voulons que cette question soit considérée. Je ne sais pas s'il est mieux de dire que ceci

montrerait une prolongation du processus d'élaboration de politiques ou quelque chose du genre. Mais la deuxième phrase, là, on essaie de dire que notre avis est toujours valide. Je ne sais pas si je suis clair. Je ne sais pas s'il y a une meilleure manière de l'exprimer. Je suis ouvert, bien sûr, à toute suggestion.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Georgios de votre précision. Peut-être devrait-on faire une petite modification au texte. Mais pendant ce temps, permettez-moi de passer la parole à Kavouss et de vous rappeler que tout ce qui sera inclus dans la section de suivi de l'avis du GAC doit être considéré de manière sensible. Si on n'est pas prudents, nous allons obliger le Conseil à prendre des actions. Si le EPDP finit sa tâche sans avoir pris cela en considération et que nous demandons au EPDP de le considérer, je vois que là, il y a un conflit. Merci Paul d'avoir signalé la question.

Kavouss puis Georgios.

IRAN : Vous m'entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui.

IRAN :

Je suis d'accord avec Paul. En premier lieu, le EPDP n'est pas une unité constitutive du GAC. C'est une structure au sein de la GNSO. Il faut être prudents parce que notre avis ne devrait pas être pris en compte pour le EPDP parce qu'il y a là beaucoup de gens avec différents intérêts. La question peut être considérée mais pas mise en œuvre. Donc je suggère de supprimer la première partie du dernier paragraphe : « Le GAC observe qu'il est peu probable que ces objectifs soient respectés. » C'est un peu négatif comme message. Et on pourrait laisser la dernière partie : « Le GAC observe que cet avis continue à être valide et qu'il devrait être considéré dans le cadre du EPDP. » Je n'ai aucun problème avec cela. Moi, j'éliminerais la première phrase et le premier mot de la deuxième phrase, « *Nevertheless* » et dire « Le GAC réitère... » et non pas « Le GAC observe... » C'est-à-dire nous disons que ce l'on veut faire mais on n'a pas un ton négatif dans notre communiqué.

Si Georgios est d'accord, je serai d'accord.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. J'allais proposer quelque chose à cet égard, mais je crois que c'est une modification intelligente. On pourrait peut-être éliminer ces deux phrases parce qu'on parle du même avis. Mais j'aime bien votre suggestion. Et je vois que Georgios et Paul sont d'accord avec vous, ils soutiennent votre proposition.

J'ai vu Georgios qui a levé la main.

COMMISSIONE EUROPEÛENNE : Je suis tout à fait d'accord avec Kavouss.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Parfait, merci.

Merci pour votre suggestion, Kavouss.

Nous avons fini avec cette partie. Fabien, s'il vous plaît, qu'est-ce qu'on fait maintenant ?

FABIEN BETREMIEUX : J'essaie en ce moment d'ajuster le son parce qu'on me dit que les interprètes ne reçoivent pas bien le son. J'espère que ce sera mieux maintenant.

Ce qu'il faut considérer dans cet avis parce qu'à l'avis précédent, on a parlé de l'utilisation malveillante du DNS, il y a un nouveau texte...

INTERPRÈTE : On s'excuse mais le son de Fabien n'est pas très clair.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : En premier lieu, on va lire cela : « Le GAC a entendu des présentations sur l'impact de l'utilisation malveillante du DNS liée à la covid-19 et sur les travaux des autorités pour trouver une solution à l'utilisation malveillante et donner des documents de sensibilisation pour les consommateurs et les entreprises. Les présentateurs ont signalé les efforts des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement

pour traiter proactivement et de manière réactive l'utilisation malveillante du DNS et des initiatives du SSAC et de l'OCTO pour la détection de l'utilisation malveillante et collecter les meilleures pratiques.

Le GAC félicite ces efforts qui ont contribué à une plus grande cybersécurité pour éviter la fraude, préserver la sécurité et la santé publique et dans la mesure du possible, protéger des vies. Le GAC signale que le nouveau travail pour lutter contre l'abus du DNS ne vient pas remplacer mais compléter les questions liées au données d'enregistrement comme par exemple le système de rapport de l'exactitude, et mettre en place des politiques sur les services d'anonymisation et d'enregistrements fiduciaires qui sont actuellement suspendues malgré les avoir recommandées par des équipes de révision.

Le GAC demande au Conseil de mettre en place un avis existant et que la communauté de l'ICANN profite de l'opportunité et s'engage avec les différentes pistes de travail sur l'utilisation malveillante du DNS dans le but d'avoir plus de sécurité et de protéger les droits individuels et la liberté des personnes. »

Je suis un peu confuse à vrai dire parce qu'on parle du suivi d'un avis précédent – on est bien dans cette section. Alors, je ne suis pas sûre... Il y a quelque chose que l'on réitère ici dans ce texte ? Il faut faire référence à un communiqué précédent ? Fabien s'il vous plaît.

FABIEN BETREMIEUX : Je ne peux pas parler au nom des rédacteurs mais dans le deuxième paragraphe...

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pardon de vous interrompre, Fabien.

Laureen nous dit dans le chat : « Je crois que ceci n'est pas inclus dans la bonne section. » Laureen, où faut-il mettre cela ? Dans les questions d'importance pour le GAC ? Laureen nous dit : « C'est correct. » Donc on va enlever ce texte. Je m'excuse de vous avoir interrompu, Fabien, je savais que vous ne pouviez pas parler au nom du groupe. J'ai vu que la rédactrice était Laureen.

Pendant ce temps, avez-vous des commentaires à propos de ce texte ? Je vous demande d'être prêts à lever la main.

Merci Fabien. Pour le personnel de soutien, je sais que c'est un effort collaboratif entre tous. Bien que je nomme toujours Fabien, je vous suis reconnaissante, tous.

Vous avez des commentaires sur ce texte sur l'utilisation malveillante du DNS ? Maintenant, on l'a placé dans la section des questions d'importances pour le GAC. Il n'y a pas de commentaires à cet égard ?

Il nous reste trois minutes. On pourrait profiter de ces trois minutes pour lire un nouveau texte pour pouvoir y réfléchir pendant la pause. Il y a aussi un panel communautaire. Puis on se réunira encore une fois. On a donc du temps pour réfléchir sur le texte.

Kavouss, s'il vous plaît.

IRAN : Je crois que j’ai envoyé le texte à Fabien. Je crois qu’il l’a mis là où je le lui ai demandé. On pourrait voir ceci avant la pause s’il vous plaît ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D’accord Kavouss. On peut le faire, on peut aller dans la section- c’est bien ici –qui avait trait au groupe intercommunautaire sur la responsabilité.

Kavouss dit : « Certains membres du GAC ont signalé que déposséder les individus et les institutions de leurs ressources numériques et des noms de domaine, comme ce qui s’est passé avec les noms de domaine de leurs citoyens et organisations culturelles et médiatiques .com, .net, .org, et les éliminer unilatéralement des ressources globales du DNS peut compromettre la stabilité et le capital social de ces sociétés et peut aussi devenir un exemple de violation aux droits de l’homme internationaux. »

« En outre... » – je crois qu’il y a une erreur en anglais – « ... ces actions peuvent porter préjudice aux piliers du système de gouvernance de l’internet et la confiance numérique. » J’aimerais suggérer que la mesure coercitive et bilatérale UCM dans le domaine des ressources numériques et leurs impacts, notamment au cours de la pandémie de la covid-19, soit considérée comme une question d’importance pour le GAC.

Ce cas peut arriver dans tous les pays et se répandre dans les ccTLD dans l’avenir. Il est clair qu’une organisation internationale devrait

travailler sous la loi internationale et sous les principes des Nations Unies.

Ces membres du GAC demandent au Conseil et au PDG de prendre les actions nécessaires conformément aux recommandations de la piste de travail 2 et aux rapports associés liés à la juridiction pour éliminer les obstacles mentionnés précédemment afin de faciliter l'accès de ces membres du GAC aux ressources du DNS. »

Je crois que c'est l'heure de finir. Je vois que Kavouss a levé la main. Kavouss, vous voulez préciser quelque chose ?

IRAN : Oui. Pardon. Il y a des erreurs ici. Lorsque l'on dit « En outre » (*In addition*) et la confiance numérique, je voudrais suggérer de l'effacer. On pourrait dire : « Les membres du GAC suggèrent donc que etc. »

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pardon « Ces membres du GAC ». Il faut corriger le mot en anglais. Merci. Quelque chose d'autre, Kavouss ?

IRAN : Non, rien d'autre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Parfait.

Alors, on va considérer de reprendre ce texte lors de notre prochaine réunion parce qu'on a maintenant une pause de 30 minutes et après la pause, il y a un panel intercommunautaire qui est lié à l'ICANN post-covid-19 et l'utilisation des réunions virtuelles à 13h00 heure de Kuala Lumpur jusqu'à 14h30, c'est-à-dire de 5h00 à 6h30 UTC. Puis, il y aura une autre pause de 30 minutes. Nous devons revenir ici dans cette salle à 15h00 heure de Kuala Lumpur, 7h00 UTC. Je vous demande que pendant ce temps, vous relisiez le texte du communiqué parce que ce sera la dernière séance de rédaction du communiqué. Alors il faut penser à un texte qui soit prêt pour la fin de la séance.

Merci beaucoup et au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]